



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023

L'An deux mil vingt-trois, le dix-neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David CREVET, Maire.

PRÉSENTS : Mmes BIZET Angèle, CALLENS Aurore, COUTARD Virginie, OLIVERO Marie-José, MAILLARD Sophie, MARESE Aurélie, PATROUILLER Melissa et Mrs CREVET David, DESCROIZETTE Gilles, OSWALD Alain, ROUX Jérémy, SMAJDA Lucas et VANDAMME Paul.

ABSENTS EXCUSES : M TAÏRI Karim.

ABSENTS NON EXCUSES : Mme QUIGNON Marie-Angèle.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Julie BUIGNET

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19h00.

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant :

- « Décision modificative n°1 ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2023 ;
2. Accord d'une subvention à la canopée d'AUNEUIL ;
3. Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité ;
4. Projet un million d'arbres ;
5. Demande de subvention – un million d'arbres ;
6. Décision modificative n°1.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de formuler les remarques éventuelles quant au compte rendu de séance du 11 avril 2023.

Les conseillers municipaux n'ayant pas de remarques, ni question à formuler ; en conséquence, le compte rendu de séance précédente est adopté à l'unanimité des présents.

2. ACCORD D'UNE SUBVENTION A LA CANOPÉE D'AUNEUIL

Délibération n°2023_00016

Monsieur le Maire, présente au conseil municipal la demande de subvention reçue par la Canopée d'Auneuil.

La Canopée d'Auneuil propose au conseil municipal une proposition de convention de partenariat à leur association de proximité au service de tous ainsi que l'accueil des enfants de la commune au sein de leur accueil collectif de mineurs.

Le **CONSEIL MUNICIPAL de FROCOURT**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer pour l'année 2023 une subvention communale d'un montant de 1530,00€.

3. CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Délibération n°2023_0017

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation territoriale relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois pendant une même période de 18 mois, à compter du 1^{er} septembre 2023.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint d'animation territoriale à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 25 heures hebdomadaire, soit 25/35^{ème}.

Il devra justifier d'un BAFA ou d'un diplôme dans la petite enfance ou d'une expérience professionnelle en adéquation avec le poste.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

DECIDE

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire.

Article 2 : d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours.

Article 3 : les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

4. PROJET UN MILLION D'ARBRES

Délibération n°2023_0018

Monsieur le Maire présente le projet un million d'arbres sur le territoire de la commune de FROCOURT ;

Considérant l'étude des devis présentés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

- **Article 1** : de valider le projet un million d'arbres sur la commune de FROCOURT ;
- **Article 2** : de valider le devis plants et fournitures de SARL LANGLET, pour un montant de 15 137,23€ HT.
- **Article 3** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.

5. DEMANDE DE SUBVENTION – UN MILLION D'ARBRES

Délibération n°2023_0019

Monsieur le Maire informe le conseil que la Région des Hauts-de-France lance un plan « 1 million d'arbres » pour lutter contre les effets du changement climatique, favoriser la biodiversité et améliorer le cadre de vie.

Afin d'inciter les collectivités locales et les associations à s'engager, la Région des Hauts de France subventionne, à hauteur de 90%, les dépenses concernant les plants et fournitures (protection, paillage, tuteur). Les dépenses relatives à la main d'œuvre et à la prestation de plantations en sont exclues.

Monsieur le Maire voit l'opportunité d'étoffer l'enrichissement du patrimoine naturel communal et pour ce faire, il propose au conseil de planter 35 arbres, 1065 arbustes et 980 ML de haie sur les espaces communaux. Soit une surface totale de 4 500 m².

Le coût de l'opération s'élèverait à 15 137,23€ HT.

Elle se décompose comme suit :

- Plants : 10 887,23€ € HT
- Fournitures : 4 250,00€ HT

La subvention de la Région serait de 90% sur la dépense HT des plants et fournitures, soit : 13623,50€

Il resterait à la charge de la commune : 1 513,73€.

Le conseil, après avoir écouté l'exposé de Mr le Maire, à l'unanimité, décide :

- ✓ d'approuver la contexture du projet défini ci-dessous,
- ✓ de solliciter une demande de subvention auprès de la Région pour le projet « 1 million d'arbres en Hauts de France » au taux de 90% du montant HT sur les dépenses de plants et fournitures,
- ✓ d'inscrire la dépense au budget primitif 2023 ;
- ✓ d'autoriser Mr le Maire à signer les actes relatifs au projet,
- ✓ d'engager l'autorité compétente sur la nature communale et/ou communautaire des propriétés concernées
- ✓ d'assurer la pérennité des engagements mis en place pour 10 ans et l'entretien des aménagements réalisés.
- ✓ d'accepter de communiquer sur la contribution du projet au plan « 1 million d'arbres en Hauts de France ».

4. DÉCISION MODIFICATIVE N°1

FONCTIONNEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|----------------------------------|-------------|-----------------------------|---------|
| Article (Chap.) - Opération | Montant | Article (Chap.) - Opération | Montant |
| 615231 (011) : Voiries | -1420,00 | | |
| 65748 (65) : Autres personnes de | 1420,00 | | |
| | 0,00 | | |
| Total Dépenses | 0,00 | Total Recettes | |

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Madame COUTARD Virginie informe le conseil municipal de l'avancé des dossiers de ventes des différents terrains de la commune. Suite au rendez-vous chez le Notaire le 25 mai dernier la vente du chemin du Metz est finalisée et celle de la parcelle rue du moulin /rue de la chapelle est en cours.
Madame COUTARD Virginie indique qu'un camion actuellement dans un très mauvais état stationne dans la rue de la chapelle. Elle propose dans un premier temps de rédiger un courrier au propriétaire du véhicule.
- ✓ Monsieur VANDAMME Paul, informe Monsieur le Maire de la demande d'une administrée concernant le mauvais état du trottoir devant son domicile. Monsieur le Maire annonce qu'un devis sera prochainement fait et mis à l'étude.
- ✓ Monsieur ROUX Jérémie, demande à l'ensemble du conseil qu'une réflexion soit réalisé concernant les points de dépôt des déchets verre de la commune. En effet, le conteneur présent au rond-point rue du moulin menant rue de la chapelle est très rapidement plein. Il est proposé de faire un article

invitant les administrés de privilégier les conteneurs proches de leurs habitations et de préciser les points de révoltes.

- ✓ Madame OLIVERO Marie-José, demande à ce qu'une commande de plusieurs poubelles soit faite pour compléter celles présentes sur le territoire communal. Madame demande également qu'un rappel soit fait aux propriétaires de chiens. L'ensemble du conseil propose de refaire un article dans le journal et de rappeler que des sacs de déjection sont disponibles en Mairie sur demande.
- ✓ Madame BIZET Angèle fait un retour sur le résultat de la dernière édition du marché d'été du vendredi 9 juin. Le résultat a été pour les exposants très moyen. En conséquence le marché d'octobre est annulé. Le marché de Noël est lui maintenu dans l'attente d'un choix d'une date, la distribution des colis des aînés aura lieu ce jour-là.
- ✓ Madame BIZET Angèle attire l'attention sur la dangerosité de l'interception entre la rue du château et celle de la départementale 93, la priorité n'est souvent pas respectée. Monsieur le Maire décide que l'information sur cette situation sera transmise au département et qu'une demande de réduction de vitesse sera faite.
- ✓ Monsieur SMAJDA Lucas demande à ce que l'adjoint technique se rende dans l'arboretum au niveau de la cascade. Il y aurait à cet endroit un tuyau d'écoulement qui serait obstrué par divers déchets.
- ✓ Monsieur SMAJDA Lucas rapporte au conseil la demande d'un administré concernant un arbre qui menace de tomber sur sa propriété. Monsieur le Maire assure que le nécessaire sera fait prochainement.
- ✓ Monsieur OSWALD Alain, souhaite proposer à la population de se former sur l'utilisation des défibrillateurs dont un est présent à la MJC et l'autre disponible 24/24 en cas d'urgence dans la cour de la Mairie. Monsieur OSWALD Alain propose de fixer une date au mois de septembre prochain. Monsieur le Maire approuve une communication par Illiwap sera mise en place.
- ✓ Monsieur CREVET David informe le conseil sur les dates des prochaines manifestations :
 - 23 juin 2023 : remise du label « village prudent » ;
 - 25 juin 2023 : fête de l'école ;
 - 5 juillet 2023 : FROCOURT PLAGE ;
 - 15 juillet 2023 : 1001 Illumination ;
 - 10 septembre 2023 : repas estival des aînés.

Aucunes autres questions diverses n'étant soulevées, la séance est levée à 20 H38.